

ON S'ABONNE
à Cahors, au Bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant par mandat
sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

**L'ABONNEMENT
se paie d'avance.**

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
25	Dim.	St Firmin.		● N. L. le 1, à 6 h. 17 ^e du mat.
26	Lundi.	St Cyprien.	St-Germain.	● P. Q. le 9 à 6 h. 0 ^e du mat.
27	Mardi.	St Cosme.	Cazals.	● P. L. le 15, à 9 h. 18 ^e du soir.
28	Mer.	St Wenceslas.	St-Chamard.	● D. Q. le 22, à 7 h. 3 ^e du soir.

Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (botte).
Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h 30 m.
Valence-d'Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h 45 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Carcassonne, Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St-Céré, Cazals.	7 h. s.	9 h 30 s.
St-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot.	7 h. s.	10 h s.
Castelnau-de-Montratier.	7 h. s.	10 h s.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	7 h. s.	11 h s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	11 h s.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	7 h. s.	11 h s.

SERVICE DES POSTES.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers.	Distribution en ville.
Cabrerets, Lauzès, St-Géry.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Castelnau.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gramat, St-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.	6 h. s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	8 h 30 s.	7 h. matin.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Lurech, Puy-l'Évêque.	2 h 45 s.	3 h 30 soir.
Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	7 h. matin.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 30 s.	7 h. matin.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	5 h 15 s.	6 h. soir.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers.	Distribution en ville.
Cabrerets, Lauzès, St-Géry.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Castelnau.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h. s.
Gramat, St-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.	6 h. s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	8 h 30 s.	7 h. matin.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Lurech, Puy-l'Évêque.	2 h 45 s.	3 h 30 soir.
Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	7 h. matin.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h 30 s.	6 h. soir.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 30 s.	7 h. matin.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	5 h 15 s.	6 h. soir.

Distribution rurale, 6 heures du matin.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 21 Septembre 1864.

BULLETIN

Un décret impérial vient de créer une chaire d'économie politique et de droit public à la Faculté de droit de Paris. M. Batbie, docteur en droit, professeur suppléant à la Faculté de Paris, a été appelé à cette chaire. C'est ainsi que chaque jour, grâce à l'activité du ministre de l'instruction publique, et à l'initiative du chef de l'Etat, se trouve rempli ce programme de réformes qui doivent compléter notre système général d'instruction.

On écrit de Toulon que les troupes de renfort, destinées à l'Algérie, commencent à arriver dans cette place. On parle de 12,000 hommes qui devront être rendus dans la colonie avant la fin de septembre. Parmi les régiments désignés figurent les 34^e et 48^e de ligne.

Des lettres de Madrid nous apportent quelques détails sur la dernière crise ministérielle. La reine hésitait entre O'Donnell et Narvaez. Le prochain retour de la reine Marie-Christine, en Espagne, a fait refuser le mandat royal au premier. Le maréchal Narvaez a alors été appelé à la présidence du nouveau ministère. Les esprits, à Madrid, ont accueilli la formation d'un cabinet ultra-conservateur avec une vive émotion. Toutefois rien n'autorise à penser que la tranquillité puisse être troublée.

D'après une correspondance de Vienne, l'armistice dano-allemand serait prorogé tacitement, mais sans terme fixe. Les contractants auraient le droit réciproque de le dénoncer quinze jours avant la reprise des hostilités. La même lettre dit que les difficultés, tant territoriales que financières, sont loin d'être aplanies.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 septembre 1864.

CONCERT ORPHÉONIQUE

Nous entendions dire ces jours derniers : A propos d'Orphéon une chose nous étonne, c'est de voir une association de jeunes choristes durer depuis trois ans. — Est-ce une suspicion maligne à l'endroit du caractère inconstant de nos compatriotes ; — est-ce une opinion sincèrement émise au sujet d'une Société qu'un but fragile a formée ? Nous aimons mieux cette dernière interprétation. Eh ! bien, quelle assertion hasardée ! et combien peu on connaît la force de cohésion, la puissance d'attraction que produit la solidarité dans une œuvre qu'anime le souffle de la foi artistique ! N'est-ce donc rien pour deux esprits que de s'appliquer à une même pensée ? n'est-ce donc rien pour deux frères que de prendre part à un même travail de chaque jour, de pratiquer en commun le même culte de l'art, de s'associer aux mêmes entreprises, de partager les mêmes périls et de participer aux mêmes succès ? — Or, c'est là la vérité sur le lien qui rapproche les membres de notre Société chorale ; et c'est chez elle qu'on peut trouver une juste application de ce mot de notre immortel chansonnier :

Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé.
Quoiqu'il en soit de cette persévérance capable de
surprendre, examinons les résultats qu'elle a pu

On fait à Postdam de grands préparatifs pour recevoir l'Empereur de Russie et le grand-duc héritier qui viennent assister aux manœuvres du camp prussien.

Les dépêches de New-York confirment la nouvelle de la prise d'Altona.

Les confédérés avaient été battus à Yoveshboro. Sherman avait pris dix canons et fait 1,500 prisonniers. C'est alors que le général Hood voyant ses moyens de communication coupés, évacua Atlanta après avoir fait sauter ses magasins à poudre.

Le président Lincoln a ordonné un jour de prières et d'actions de grâce pour remercier Dieu des succès obtenus à Atlanta et devant Mobile.

La conscription n'aura pas lieu à New-York et à Brooklyn.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Madrid, 17 septembre.

Le nouveau cabinet Narvaez proclame une politique conciliatrice.

Les procès de presse sont suspendus.

Turin, 19 septembre.

Les journaux de Turin traitent la question de savoir si la capitale doit être transportée de Turin à Florence.

L'opinion constate que si cet acte était nécessaire pour avancer la solution de la question romaine, le gouvernement italien ne pourrait pas prendre la responsabilité d'un refus.

Berlin, 19 septembre.

L'Empereur de Russie et son fils aîné, le grand-duc héritier, n'arriveront à Potsdam que dans la matinée du 22 septembre.

La commission militaire française est attendue demain à Potsdam.

Copenhague, 19 septembre.

La revue française du *Berlingske Tidende* déclare que l'accusation dirigée contre le Danemark de vouloir traîner les négociations en longueur est dépourvue de fondement. Le cabinet de Copenhague, dit la feuille danoise, n'est assez insensé pour continuer à

produire : ils sont plus étonnants encore. Faisons d'un mot le bilan des travaux et des faits de l'année qui expire, de la 3^e année d'existence de cette Société. L'orphéon a mis à l'étude, cette année, plus de dix chœurs, sans parler d'une messe complète ; il a fait entendre dans les deux concerts réglementaires cinq chœurs nouveaux. Il s'est produit à l'occasion d'une fête religieuse solennelle, à l'octave de la Fête-Dieu ; à la fête du 15 août ; à la soirée officielle donnée à la préfecture en l'honneur du maréchal Canrobert. — Toujours, on peut le dire, de manière à mériter les éloges de tous. Enfin, il s'est produit au concours de Périgueux, où tous ses efforts ont été consacrés par un triomphe éclatant. — Est-il donc étonnant que le zèle de ces jeunes adeptes soit stimulé ? De tels avantages moraux et matériels, ils les comprennent, ils les sentent. Chaque jour ils s'unissent de plus près et se serrent plus ardemment autour de leur bannière, symbole de paix et de progrès.

Nous ajouterons que le but de la Société orphéonique, si utile et si moral, se poursuit rapidement. Chaque jour cette institution reçoit un développement nouveau, qui en fera bientôt une organisation complète, un tout où chaque courage concourra à un ensemble régulier et parfait. Ainsi les statuts avaient prescrit qu'un cours de postulants serait formé : tous ceux qui n'auraient point atteint l'âge pour faire partie de l'Orphéon, et tous ceux dont l'éducation musicale n'était point assez avancée, devaient composer le cours. Jusqu'ici il avait été difficile de le former, ou plutôt de le faire fonctionner avec ordre et régularité. Aujourd'hui il fonctionne et très-convenablement. Le public a été à même de juger des pro-

compter sur des secours qui lui ont fait défaut précédemment. Les évaluations financières et la question du partage des valeurs actives, question soulevée à l'improviste et que devaient exclure les préliminaires de paix, sont des difficultés qui ne s'arrangent pas dans un jour.

La Haye, 19 septembre.

La session des Chambres vient d'être ouverte. Le discours royal dit que la situation est prospère dans la mère patrie et dans les colonies. Il annonce aux Chambres qu'elles auront à délibérer sur un projet de douanes pour des Indes Néerlandaises, sur l'amortissement de la dette, sur diverses propositions financières et sur l'abolition des accises locales.

Aux termes de la convention passée à Miramar entre l'empereur du Mexique et le gouvernement français, une somme annuelle de 25 millions de francs devait être versée entre les mains du payeur en chef de l'armée française à Mexico, à raison de 2,083,333 fr. par mois. Le premier terme, échû le 31 juillet, a été régulièrement payé en or à Mexico au chef de la Trésorerie française.

La solde de l'armée mexicaine devait être, à partir du 1^{er} juillet, à la charge du gouvernement mexicain. — Par suite d'une stipulation particulière, notre Trésorerie qui avait fait l'avance de ces dépenses pour le mois de juillet, a reçu en remboursement, le 1^{er} août, une autre somme de 1,742,000 francs.

LANGIEWICZ

Le procès de Genève n'est pas la seule préoccupation du gouvernement fédéral. On s'occupe beaucoup, à Berne, de l'extradition du général Langiewicz, détenu dans une forteresse autrichienne, malgré son titre de citoyen suisse. La réponse des autorités de Vienne à la requête du Conseil fédéral est arrivée à Berne lundi. C'est un refus auquel manque même, dit-on, la politesse. On peut se faire une idée de la colère des démocrates et surtout des réfugiés polonais, très-nombreux dans les cantons depuis la compression définitive de l'insurrection. Que va faire le gouvernement bernois ? Il ne fait rien, seulement il se souviendra qu'en politique on ne doit, à peine de moquerie, rien demander au nom du

grès de ce cours. — Voilà donc une catégorie nouvelle d'orphéonistes ; mais on conçoit à l'avance combien cette classe nouvelle sera utile pour recruter des sujets au profit de l'Orphéon. Voilà des membres-nés qui peupleront la Société chorale dans l'avenir et qui garantiront sa durée et sa prospérité.

Du reste, les avantages de l'institution ne sont pas moins bien compris par le public lui-même. Toutes les classes de la population lui donnent des marques de la plus vive sympathie. Le public des concerts devient de plus en plus nombreux et choisi. Nous avons appris que, dernièrement encore, lorsque la phalange orphéonique se rendait à l'hôtel de la préfecture, pour fêter la présence du personnage distingué dont le pays s'honore, la démonstration la plus chaleureuse l'accueillit aux abords de l'hôtel. De petits faits sont quelquefois significatifs. — D'ailleurs les sympathies d'en haut ne manquent pas : elles croissent sans cesse. Le nombre des patrons de la Société orphéonique s'élève aujourd'hui à cent vingt.

Nous allons rendre compte de la Soirée de dimanche dernier, et détailler autant que possible les diverses parties d'un programme complet. Nous ne voudrions négliger personne : il y aurait injustice ou un oubli impardonnable.

L'Orphéon a fait entendre quatre chœurs : deux connus déjà à Cahors et deux nouveaux. Les chœurs anciens étaient l'*Attente* et le *Tireur d'Arc* ; les nouveaux étaient le *Chant des Amis*, d'A. Thomas et le *Fa la do*, polka-chœur, de L. de Rillé. — Nous commencerons notre analyse par ces derniers, car ils ont été placés dans la première partie du programme.

droit qu'on ne soit en mesure de l'obtenir par la force.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. Camus :

Bien que les feuilles prussiennes tonnent contre le roi de Danemark et l'accusent d'avoir tenu un langage impolitique parce qu'en recevant la députation du Sleswig-Nord, il lui a répondu qu'il ferait tous ses efforts pour conserver cette province au Danemark, nous ne voyons pas trop que Christian IX eût pu répondre autre chose. De fidèles sujets viennent lui porter leurs hommages et lui exprimer leurs regrets de la séparation qui menace de se faire pour toujours entre eux et lui ; devait-il donc les réprimander d'un dévouement qui survit à la défaite et feindre que c'est de bon cœur et de son plein gré qu'il les livre à l'Allemagne ?

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Marie Martin, publiciste du *Constitutionnel*, se demande quel sera le sort, après la guerre actuelle terminée, et quelle qu'en soit l'issue, des pays placés sur la frontière des Etats-Unis du Nord ?

Que deviendront les colonies que l'Angleterre possède encore dans l'Amérique septentrionale, et que leur faiblesse expose particulièrement à la convoitise de si puissants voisins ?

Les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, au dire du *Times*, ne devraient pas attendre d'assistance de la métropole au moins sur terre. Tout au plus leur serait-il permis d'espérer que la flotte anglaise expédierait quelques navires pour les aider dans leur lutte inégale. C'est aux Canadas et aux autres provinces à se préparer du mieux qu'ils pourront en vue de cette éventualité. Qu'ils lèvent et maintiennent sur pied une armée régulière la plus nombreuse possible ; qu'ils organisent leur milice, et qu'ils s'efforcent de suppléer au nombre par la perfection de leur discipline et de leur instruction militaire. Qu'ils ne comptent, en un

Le *Chant des Amis*, d'A. Thomas, est un chœur fort bien pensé et fort bien écrit. Une inspiration mélodique des plus heureuses anime tout à tour les témoins, les basses et l'ensemble ; la pensée principale revient plusieurs fois avec un naturel parfait, une grâce charmante. D'ailleurs l'harmonie est riche : tantôt des tenues, tantôt des sons entrecroisés, le tout merveilleusement approprié aux différents timbres et à la portée ordinaire des voix, donnent au tableau un coloris varié, le relief le plus brillant. Certes, cette page n'est pas une de celles qui fera le moins d'honneur au maître ! — Eh ! bien, ce chœur difficile a été rendu avec l'intelligence des nuances, avec le sentiment du détail, l'expression de l'ensemble d'une Société chorale d'élite. Le refrain a été ramené chaque fois avec une sage modération et beaucoup d'égalité dans le mouvement ; le solo des ténors a été bien phrasé ; et au-dessus de ce murmure harmonieux des parties supérieures, le chant grave des basses sur ces belles paroles :

J'ai porté la céleste flamme

En tous lieux où Dieu l'a permis.

Mon pavillon c'est l'oriflamme,

Mon nom c'est le chant des amis !

produisait une sensation profonde ; enfin le mouvement de marche, vivement attaqué, a été conduit avec une chaleur croissante jusqu'à une coda finale du plus éclatant effet. — Ne perdez point de vue ce chœur, mes amis, laissez-le dans votre répertoire courant ; il vous fera toujours un beau succès.

Le *Fa la do* est un chœur d'un genre opposé : il a l'allure vive et légère d'une musique de danse. Ce n'est point à dire que la composition en soit d'un ca-

mot, que sur leurs propres forces.

Tels sont les avis charitables que le *Times* prodigue aux Canadiens. Nous doutons que ceux-ci s'en montrent très-satisfaits et très-rassurés. En revanche, une conséquence du langage du *Times*, et que ce journal aurait dû prévoir, c'est qu'il était difficile de stimuler, par des encouragements plus directs, les convitoises attribuées aux Etats-Unis.

LA FRANCE.

On lit dans la *France* sous la signature de M. Cohen :

Quand certains journaux conseillent la guerre implacable, l'extermination des insurgés du Sud, de quel droit peuvent-ils accuser la Russie, lorsqu'elle emploie, à l'égard des insurgés de la Pologne, la politique de la guerre et lorsqu'elle tâche de soumettre par la force des armes ceux qu'elle ne peut dominer par la force des institutions.

Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ! Voilà l'éternelle inconscience des passions et des intérêts.

LE SIÈCLE.

M. Léon Plée analyse et commente, dans le *Siècle*, les documents relatifs à l'agression dont le Danemark a été l'objet et que publient les journaux danois. Après avoir cité la partie du rapport du Risgraad, qui concerne la Suède et où il est dit que les négociations du traité d'alliance avec la Suède ont exercé une action fatale sur les affaires du Danemark, M. Plée ajoute :

La Suède ne vaudra sans doute pas rester sous le coup de ce sanglant reproche. Mais quelle que soit sa réponse, ne voit-elle pas dès aujourd'hui combien grands ont été ses torts en ce qui la concerne elle-même ? La Russie a pris la Finlande, la Prusse prend le Sleswig. Le Nord est entamé de deux côtés. Il n'y avait qu'une attitude sérieuse qui pût le sauver. Vingt mille Suédois derrière le Dannewerke, la marine suédoise dans les eaux de Kiel, et les puissances confédérées auraient été arrêtées. La Suède a manqué l'occasion de recouvrer son prestige. Elle pouvait et devait s'affirmer. Nous le regrettons pour elle, nous le regrettons pour la liberté du monde. La Scandinavie, privée de deux de ses plus belles provinces et désunie comme elle l'est par suite de l'abandon du Danemark, offre une proie facile à ses ennemis. Il serait encore temps pour elle de se sauver. La Prusse a des embarras intérieurs très-graves ; l'Autriche ne veut plus tirer du feu des fruits qui ne peuvent lui appartenir, et l'opinion publique réclame une satisfaction des attentats commis.

L'OPINION NATIONALE.

L'Opinion nationale fait observer qu'à toutes les prétentions de la Prusse, l'Autriche peut opposer son veto, en s'appuyant, au besoin sur la sérénissime Diète qui serait heureuse de prendre sa revanche :

Mais la question, continue M. Bonneau, n'est pas seulement entre la Prusse et l'Autriche, la France est l'arbitre du conflit qui s'est élevé entre ces deux puissances au sujet du traité de commerce. Les conditions en ont été débattues librement et longuement entre elle et le cabinet de Berlin, et le gouvernement français saurait, pour le bon plaisir de M. de Rechberg, renoncer aux avantages qui nous sont assurés par l'article 81.

ractère douteux pour le goût et d'un mérite inférieur pour la forme : il a été écrit par le compositeur le plus connu de l'orphéon français, Laurent de Rillé. Dans le fait, cette production a les qualités de celles que nous connaissons du même auteur : motifs gracieux, rythmes nettement accusés et originaux, oppositions de nuances, effets de vigueur. Tout cela se retrouve dans cette polka-chœur ; et il sort de cet ensemble une capricieuse harmonie vocale qui a fait les délices de l'auditoire. Il ne manque à ce chœur que des auditions multipliées pour devenir populaire, d'autant qu'avec une pratique répétée, les chanteurs se l'approprient mieux : ils domineront les difficultés dont le sentiment n'est pas encore complètement effacé.

L'Orphéon a chanté, au commencement de la 2^e partie, l'Attente. Nous avons dit un peu légèrement que ce chœur était connu à Cahors : il était nouveau pour la plupart des personnes présentes au théâtre. C'est le chœur qui a valu à nos jeunes choristes leur succès au concours de Périgueux ; c'est donc le chœur qui fut chanté publiquement pour remercier la population de l'ovation spontanée dont ils avaient été l'objet. D'ailleurs, on le sait, les conditions de cette audition étaient si fâcheuses, que nous n'hésitons pas à constater que ce chœur était demeuré lettre close pour le public tout entier. — Ce morceau, comme composition, est une œuvre sérieuse : La pensée est une rêverie d'un sentiment tendre ; son expression est d'une nuance infiniment suave et variée. Nous disons sincèrement que l'Orphéon a très-habilement compris et très-heureusement rendu ce chœur difficile ; et nous comprenons aujourd'hui plus que jamais qu'une exécution au moins aussi parfaite,

Nous aurons probablement un jour, et peut-être dans un avenir prochain, de nouveaux démêlés avec l'Autriche, et nous ne comprendrions pas une condescendance qui aurait pour résultat de fortifier nos ennemis contre nous-mêmes.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Moniteur du 21 septembre.)

Nominations dans la Légion d'honneur. Concessions de médailles militaires. Décret qui donne au Lycée de Vanves la dénomination de Lycée du Prince Impérial.

Par décret du 24 août 1864, sont nommés présidents des Sociétés de secours mutuels de St-Vincent-de-Paul :

De Cahors, M. Berton, avoué, président actuel ;

De Catus, M. Caviolle, maire, président actuel ;

De Montcuq, M. Combarieu, maire, président actuel ;

De Figeac, M. Bargues, chef de la sous-préfecture de Figeac, président actuel ;

De Gourdon, M. Pradel, vétérinaire, président actuel.

Par décision de Mgr l'Evêque de Cahors, M. l'abbé Raynal, vient d'être nommé vicaire à Cazal ; — M. l'abbé Latapie (Daniel), vicaire à Payrac ; — M. l'abbé Soucirac vicaire à Montcuq.

Par décision ministérielle du 13 septembre, M. Rossignol, sous-intendant militaire, à Cahors, vient d'être désigné pour la résidence d'Auch.

Il est remplacé, à Cahors, par M. Humann, sous-intendant militaire, venant de Sétif (Algérie).

Un avis du ministère de l'intérieur, inséré au *Moniteur*, informe le public qu'un bureau de télégraphie privée vient d'être établi à Souillac (Lot).

On assure, qu'en conformité des vœux émis par plusieurs conseil généraux, le gouvernement a l'intention de faire procéder au renouvellement du cadastre dans toutes les communes de l'Empire.

M. Rouher a adressé, sur la suppression des octrois, un long mémoire à l'Empereur, qui a ordonné l'envoi de ce document au conseil d'Etat. On va mettre immédiatement à l'étude un projet de loi qui pourra être présenté lors de la prochaine session.

Une décision prise le 25 août dernier, de concert avec M. le ministre des finances et son collègue au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, autorise, à titre d'essai pendant une année, le coupage des alcools en entrepôt, au moyen d'une addition d'eau, à condition que ces mélanges seront effectués sous la surveillance du service des

ait mérité la médaille dont il a droit de s'enorgueillir.

Que dire à cette heure de cette ballade vive et sonore, par laquelle la soirée a été terminée, et qu'on appelle le *Tireur d'arc* ! Chacun connaît aujourd'hui cette scène dont le début a un caractère chevaleresque, héroïque, qui tourne brusquement à une ronde passionnée, digne d'une *fantasia* barbaresque, et finit par un pas redoublé qu'anime le bruit des tambours et l'éclat des trompettes ! Chacun l'a applaudie et voudra l'applaudir longtemps.

Cependant, après des éloges sans réserve, qu'il nous soit permis de faire une observation générale. C'est bien de rendre la note, l'harmonie d'un chant, mais il faut s'attacher aussi à posséder si bien le mécanisme de l'art vocal, qu'il ne soit plus nécessaire d'en faire une préoccupation et qu'il soit possible de se livrer plus particulièrement à l'interprétation de la pensée poétique. Ce talent sera acquis le jour où nos orphéonistes ne seront pas seulement des chanteurs, mais où ils seront devenus des musiciens. Nous savons que ce n'est pas chose facile d'inculquer à des personnes, absorbées d'ailleurs par les soins sérieux de la vie, les principes ardu d'une science que ceux-là seuls peuvent se flatter de la posséder qui s'y vouent exclusivement ; mais il faut s'efforcer d'approcher aussi près que possible du but. L'avenir de l'institution orphéonique en dépend, selon nous ; car alors, l'esprit et l'intelligence trouveront un aliment là où s'exerce aujourd'hui la mémoire et la patience. — Et, du reste, que notre Société le sache bien, après avoir conquis les médailles qui sont attribuées, dans les concours, aux Sociétés chorales de tous les degrés, — nous ne doutons pas qu'elle

douanes et que les marques des tonneaux ne seront pas modifiées.

Dimanche dernier, vers quatre heures du soir, une jeune dame en compagnie de sa sœur et de son beau-frère, se disposait à quitter la fête de Labéraudie pour rentrer chez elle ; il fallait pour cela traverser la rivière du Lot. Les deux femmes prirent place sur un batelet et le beau-frère saisit la rame. Comme ils passaient devant le moulin de Labéraudie, un coup de vent entraîne le mince esquif, qui vient frapper contre les poutrelles juste sous la chute d'eau. Les femmes poussent des cris de désespoir. Rempli d'eau, le batelet va s'abîmer dans le gouffre ; la gravité du péril glace tous les courages ; une minute encore et ces trois personnes disparaissent sous les flots. Mais de la rive opposée un vieillard a entendu les cris de détresse : c'est le batelier Mangieu. Depuis le matin, il transporte des passagers. A la vue du danger que courent ces malheureux, ses forces cessent raniment. Son bateau vole sous l'impulsion de la rame vigoureuse, il arrive au moment même où les pauvres femmes éperdues tombent évanouies. Au prix de mille efforts, sans songer à la mort affreuse qui le menace, luttant contre le courant qui lui est contraire, il parvient à placer les victimes sur son embarcation et à les transporter à bord. Quelques soins ont suffi pour rappeler ces trois personnes à la vie.

On ne saurait trop louer le Sr Mangieu de sa conduite admirable. Et certes, un pareil dévouement mérite des éloges. Du reste, Mangieu est familiarisé avec les belles actions qui lui ont déjà valu une médaille de première classe.

Dimanche dernier, vers deux heures du soir, le ciel, superbe jusqu'à ce moment, s'est converti de nuages. Poussés rapidement de l'Est à l'Ouest par un vent violent, ils n'en ont pas moins laissé en plusieurs endroits des traces de leur passage. A Labéraudie, à Pradines, la grêle est tombée, pendant très-peu de temps heureusement, toute sèche et de la grosseur d'une forte noisette. Du côté de Cabessut on a aussi aperçu quelques grêlons. Les vignes ont en général peu souffert.

Hier au soir, vers huit heures, le jeune Louis Marin, après avoir vendangé toute la journée, rentrait sur la voiture de M. A. Arrivé en face de l'octroi de Labarre, Marin tombe de son siège et une roue lui passe sur les cuisses. Il n'a pas, heureusement, de fractures.

On nous écrit de Luzech :

Dimanche, vers deux heures et demie, un orage a éclaté sur Luzech. Une grêle compacte, mais de courte durée, a causé des dommages dans la commune, et particulièrement dans l'île. Albas a, dit-on, beaucoup souffert. Bélays et Douelle ont aussi été atteints. A l'heure qu'il est nous ne pouvons encore fixer les dommages.

On nous écrit de Vayrac :

Depuis cinq ou six mois, nous avons pu remarquer, sur nos foires, une grande difficulté dans la vente du bétail et une baisse considérable dans les prix.

La sécheresse de l'été, en appauvrissant les récoltes fourragères et en desséchant les pacages, a grandement contribué à cet état de chose,

ne parvienne promptement à ce résultat, — il y a un autre concours auquel il faudra se présenter, auquel il faut déjà se préparer, c'est celui de la lecture à première vue. Concourir dans de telles conditions, c'est la leçon du genre ; c'est là qu'il faut prétendre.

Le cours annexe a chanté deux chœurs : le *Vivat* et les *Pupilles de l'Orphéon*. Nous ne saurions avoir la tendresse maternelle, et on ne saurait attendre de nous des éloges sans restriction ; mais tout en conservant la gravité qui convient à notre rôle, nous dirons que ces jeunes enfants ont fait plus que d'arriver avec aplomb jusqu'à la fin de leurs morceaux. Beaucoup de ces enfants ont de l'organisation musicale, l'oreille juste, un timbre de voix pur ; et tout cela fait que, sans faire la part d'indulgence trop grande, ils ont été entendus avec intérêt. — Mais ils peuvent mieux faire. Nous ne doutons pas qu'avec du perfectionnement sous les rapports de la justesse de l'intonation, de la modération dans l'émission de la voix, de l'articulation des paroles, ils ne deviennent des orphéonistes imberbes estimables et fort bien préparés pour l'avenir.

Nous ne quitterons pas l'Orphéon et son pupille sans adresser nos sincères félicitations à M. le directeur, M. Fenouillet, dont le zèle et le dévouement sont dignes des plus sincères éloges.

Quelques mois sur les amateurs de la ville qui ont donné leur concours à cette soirée.

Deux orphéonistes ont été entendus. Car on sait qu'il est de règle que quelques jeunes membres de la Société, doués de dispositions meilleures soient toujours mis à même de se produire. M. V. possède une voix de ténor d'un timbre agréable et d'une justesse

et, autant qu'on peut l'apprécier sur nos mercuriales, les bœufs de forte taille ont subi dans leur prix, depuis le commencement du printemps dernier, une baisse de plus d'un quart de ce qu'ils se vendaient avant cette époque ; les bœufs de taille moyenne plus d'un tiers, et les jeunes taureaux plus de la moitié.

— Un individu était appelé la semaine dernière en témoignage devant la justice de paix d'un des cantons du nord du département.

Après avoir prêté le serment d'usage, il commence sa déposition en présence de la partie adverse. Le juge qui la recevait s'aperçoit de l'embarras du témoin et de la confusion de ses paroles. — Ne serait-il pas probable, lui dit-il, que vous vous égarez dans votre déposition ? Sachez que la loi inflige des peines sévères aux faux témoins.

Soit que notre homme fût convaincu de la fausseté de son rapport, soit qu'il ne fût pas tout-à-fait consommé dans l'art de mentir, à ces paroles du juge, il balbutie, son regard se voile, une pâleur livide couvre son visage qu'inonde une sueur glacée, ses jambes se débloquent sous lui, il tombe évanoui dans les bras de ses adversaires. Ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure qu'il reprend ses sens.

Cet incident vida l'affaire ; demandeurs et défendeurs se donnèrent la main.

L'administration de l'instruction publique vient de défendre à tous les chefs d'institution et aux instituteurs de faire jouer des comédies, réciter des morceaux ou lire des compositions par les enfants aux distributions des prix.

Un colon d'Héliopolis, lit-on dans le *Moniteur de l'Algérie*, vient d'être victime de son imprudence. Il partit pour la chasse avec un fusil dont le coup gauche était chargé depuis une quinzaine de jours.

Lorsqu'il déchargea son arme, le canon éclata et il eut la main gauche emportée. Transporté à l'hôpital, il est mort des suites de cette blessure.

Tous les ans de pareils accidents se reproduisent. Nous ne saurions donc trop recommander aux chasseurs l'avis suivant, qui est de nature à en éviter un grand nombre et qui leur est donné par le *Courrier de Limoges* :

« On a remarqué que sur cent fusils qui éclatent, quatre-vingt-quinze fois le canon gauche est le siège de l'accident. Cependant la fabrication est la même, les épreuves supportées avant la mise en vente de l'arme sont identiques. En y réfléchissant cependant, on reconnaît qu'il y a une raison à ce fait qui semble surprenant.

» Une fois le chasseur en campagne, que se passe-t-il donc ? Une pièce de gibier se présente, un coup part, c'est le coup droit ; si le gibier est abattu, le chasseur recharge le coup droit et se remet en quête ; si le gibier n'est pas atteint, il est bientôt hors de portée, et la manœuvre du chasseur est toujours la même.

» En un mot, le coup gauche est une réserve dont on ne se sert qu'à la dernière extrémité. Il semble, au premier abord, que ce moindre travail devrait rendre plus rares les accidents ; il produit en réalité un effet tout contraire. Supposons que le coup droit parte vingt fois avant la gauche, les secousses des détonations successives ébranlent chaque fois la charge contenue dans le canon gauche, finissent par éloigner la bourre de la poudre et pas laisser entre

parfaite : il a fait plaisir avec une petite mélodie, la *Fille de la vallée*. La critique observe à M. V. un défaut d'assurance, à sa manière l'absence de couleur. M. Cambou possède aussi une voix de ténor : il a dit avec un sentiment des nuances très-remarquable le grand air de *Joseph*, et une romance délicate : *Brunette*. Observations : beaucoup de goût dans la manière de phraser, quelques vices de respiration et de prononciation. — Tel arbre chétif fut devenu splendide si le hasard l'eût fait germer dans un sol fertile. Que manquerait-il à ces jeunes gens pour devenir des artistes distingués ? un milieu et un peu de culture.

M. O. C. notre amateur-artiste, que son dévouement à la Société orphéonique a pu seul décider à chanter dimanche, nous a donné la grande scène lyrique *Page, Ecuyer et Capitaine*, et une romance *Crois-moi*. Nous avons épuisé toutes nos formules d'admiration pour le jeune sujet dont la voix et le talent eussent pu être applaudis sur une de nos bonnes scènes lyriques ; nous constatons aujourd'hui simplement que ces deux morceaux ont été bien rendus et fort bien goûtés.

Quelques mois enfin sur la partie instrumentale du programme. Elle était représentée par un jeune pianiste, déjà connu de notre population, le jeune C., âgé de dix ans environ, et M. S. S. violoncelliste. Le jeune virtuose, dont le talent a suivi les proportions de la taille, est méconnaissable : il a joué le *Carnaval de Venise* de Schumann, ni plus ni moins, et avec beaucoup de sûreté et de goût, ma foi ! Une seconde fois il a joué en compagnie de M^{lle} Fenouillet, son professeur, un morceau écrit pour deux pianos. Dispositions excellentes et obligation morale de travailler pour les mettre à profit ! Nous lui recommandons d'étudier des morceaux d'une difficulté proportionnée à ses forces présentes. Rien n'est plus propre à conserver une bonne tenue au piano, une vigueur égale dans les doigts, une exécution claire et

elles une intervalle notable : le coup gauche, étant tiré alors, le canon éclatera.

« Que faut-il faire pour éviter cet accident, presque toujours suivi de mutilations ? Rien de plus simple : il faut, toutes les fois qu'on charge le coup droit, laisser tomber la baguette dans le canon gauche, de manière à rétablir le contact entre la poudre et le plomb. Cela est tellement simple, tellement facile et se comprend si bien, qu'il suffit, nous l'espérons, de signaler la chose aux chasseurs pour qu'elle soit immédiatement mise en pratique. »

La cour de Lyon vient de juger que le destinataire d'un group d'argent transmis par l'intermédiaire des chemins de fer a le droit d'exiger la vérification du contenu avant d'en prendre livraison et de signer le livre de factage, ces compagnies étant soumises par le code aux mêmes obligations que les commissionnaires de roulage.

Je demandais un jour à un jardinier de mon voisinage, dit un rédacteur de la *Gazette du Village*, pourquoi il admettait au milieu de ses nombreux lapins de petits cochons de Barbarie à fourrure jaune tachée de blanc et de noir.

« C'était, me dit ce jardinier, parce que les rats faisaient la guerre à mes lapins et détruisaient les nichées, et que la présence ou l'odeur des petits cochons de Barbarie les éloigne complètement. En effet, depuis que ces animaux vivent en société avec mes lapins, qui ne se plaignent pas de cette vie en communauté, les rats ont disparu. »

Les renseignements qui nous parviennent des truffières du Périgord s'accordent, dit l'*Echo de Vesone*, à constater que le précieux cryptogame sera d'une déplorable rareté cet hiver. La persistance de la sécheresse a détruit la plus grande partie des germes qui apparaissent à fleur de terre dès la seconde moitié du mois de juin. Par contre, la qualité sera exceptionnelle sous le rapport du parfum, qui se révèle déjà sur les jeunes truffes, bien qu'elles aient à peine acquis le cinquième de leur développement.

Un accident assez singulier s'est produit récemment, dit l'*Abeille cauchoise*, dans une commune voisine d'Yvetot. Une carafe d'eau, placée à la fenêtre d'une habitation, a commencé à incendier le plancher, et si la fumée n'avait par attiré l'attention du propriétaire, un sinistre se serait peut-être déclaré. Cette carafe était placée de manière à réfracter et concentrer, à l'instar d'un verre convexe, les rayons du soleil et à les porter sur la partie du plancher qui prenait feu.

L'AUTOGRAPHE

Sommaire du n° 20.

Le n° 20 de l'*Autographe* a paru avec des fac-simile d'Emile Chevé, — Jules de Polignac, — Daniel O'Connell, — Legouvé, — Abraham Lincoln, — Armand Barbès, — Lambert Thiboust, — Rossini, — Adeline Patti, — Dupin (l'ainé), — Chaix d'Est-Ange, — Jules Janin, — Lamezais, — Michelet, — Feydeau, — Jules Simon, — Pierre Leroux, — P.-J. Proudhon, — Thalberg, — Scribe, — Crémieux, — Verdi, — Augustine Brohan, — Crétinau-Joly, — Pierre Dupont, — Gavarni, — Théophile Gautier, — Babinet, — Octave Feuillet, — Alfred de Vigny, — Cabarrus, — Caiffe, — Trouseau, — Louis Veuillot, — G. Nadaud, — Alphonse Karr, — Edmond Texier, — Edouard Thierry, — Guizot, — Marco de Saint-Hilaire, — Emile Pereire, — Millaud, — Solar, — Mirès, — Murger, — Berryer, — Viennet, — Feuillet de Conches, — Maxime Du Camp, — Olympe Audouard, — Rosine Stolz, — Jules Sandeau, — Francis Ponsard, — le prince Czartoryski et Alfred de Musset.

correcte. — Mais quel dommage que son gracieux mentor n'ait pas eu de voir se produire isolément ! Ce n'est pas un reproche ; nous comprenons trop bien, que les soins du professorat étouffent les aspirations artistiques qui se traduisent par des manifestations personnelles : un professeur se montre par ses élèves. C'est l'expression d'un souhait. M^{lle} Fenouillet possède, comme pianiste, des qualités remarquables, que regrettent toutes les personnes désireuses d'entendre de la bonne musique ; et nous pensons que le vœu humblement formulé par nous, pourrait être exaucé dans une occasion prochaine, au prix de quelques heures de loisir aussi rares qu'elles puissent être. — Merci, toutefois, pour cette complaisance inépuisable.

M. S. S. jeune violoncelliste, a fait entendre des airs de *Lucie* arrangés pour son instrument avec accompagnement de piano. Il chante d'une manière large et expressive ; il a une heureuse qualité de son : c'est juste et pénétrant. Il aborde hardiment la difficulté. L'assemblée entière a regretté de n'entendre qu'un morceau de ce jeune artiste. — M. S. S. peut devenir une assise précieuse pour une société orchestrale.

Voilà cette soirée de dimanche, une soirée comme il est à désirer que de loin en loin il s'en produise. Ces solennités sont profitables pour tous. Elles profitent à ceux qui y contribuent de leur talent. On doit être fier du mérite que l'on acquiert par le travail et la persévérance. Elles profitent au public qui y trouve un loisir, un repos aux occupations sérieuses du jour. Elles profitent au commerce de la cité ; au progrès social. Chacun se doit donc de les encourager. N'y a-t-il pas honneur et sagesse à s'associer de près ou de loin aux conquêtes pacifiques !

X. Z.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris. Livraison du 17 septembre 1864.

SOMMAIRE.

Revue politique de la semaine. — Concours international de musique d'harmonie, de fanfares et d'orphéons, à Arras. — Courrier de Paris. — Fêtes du 15 août, au camp de Ras-Oued-el-Ancœur. — Chronique musicale. — Le jeune Anglais (nouvelle). — Voyage dans les régions septentrionales de la Patagonie. — Inauguration de la statue de M. de Gasparin. — La statue de Bernard Palissy, à Saintes et à Paris. — Fêtes artistiques d'Anvers. — La fontaine de Vaucluse. — Les entremets et les épices. — Bulletin bibliographique. — Les Bohémiens. — Gravures : Distribution des prix aux orphéons du grand concours d'Arras. — Fêtes du 15 août, célébrées au camp de Ras-Oued-el-Ancœur (Algérie), par le 82^e de ligne. — Bal donné dans le Parthénon, par M. le vicomte Hamelot, chargé d'affaires de France, à S. M. le roi des Hellènes. — Voyage dans les régions septentrionales de la Patagonie (9 gravures). — A.-E.-P. comte de Gasparin : statue de M. Pierre Hubert, inaugurée le 14 septembre à Orange. — Fêtes artistiques d'Anvers (2 gravures). — La fontaine de Vaucluse (2 gravures). — Les Bohémiens (2 gravures). — Rébus.

LE PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Sans aucune interruption, le *Parthénon de l'Histoire* poursuit la publication de ses six volumes.

L'avance considérable de planches gravées que possédaient les éditeurs de cette vaste entreprise avant de mettre en vente la première livraison leur a permis de continuer leurs travaux sans aucune précipitation préjudiciable à la beauté de l'œuvre. De telle sorte que les livraisons qui se succèdent sont aussi parfaites que les premières.

C'est ainsi, du reste, que devraient toujours se traiter les ouvrages publiés par fascicules.

Les livraisons n°s 45 et 46 qui viennent de paraître témoignent de la vérité de notre observation.

Ces deux livraisons renferment :

Portraits de Dubois-Crancé, Fabre d'Églantine, Louvet de Couvray à la tribune, Maximilien Robespierre à la tribune, Tomas Payne, Cambon, Collot d'Herbois à la tribune, général Dampierre, général Dugommier, général de Valence. — bataille de Jemmapes. — Intérieur d'une auberge de paysans russes. — Fête de village. — Type lévrier russe. — Eglise du bourg de Troitskaya-Laura. — Moulin dans les steppes. — Fleuron. — Table de gravures et noms des artistes, et table des matières du tome I^{er}. Russie historique, pittoresque et monumentale. — Table des matières des Reines du Monde.

Cet avis est donné à nos abonnés souscripteurs à cette publication et particulièrement à ceux qui ne le sont pas encore.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 18 septembre 1864.

8 Versements 1,440^{fr} »
6 Remboursements, dont 2 pour solde 1,540 88

Pour la chronique locale : A. LATYU.

On lit dans le *Courrier du Cers* :

Dans la journée du samedi 26 août, à Vic-Fezensac, trois ouvriers travaillaient depuis plusieurs jours à creuser un puits pour la maintenance que l'on établit dans cette ville, lorsque, arrivés à une profondeur de 10 mètres et creusant dans le roc, ils furent obligés de recourir à la mine ; un quart d'heure s'étant écoulé depuis que la mine avait fait explosion, un des ouvriers crut pouvoir descendre dans le puits ; à peine y fut-il descendu qu'il poussa un cri de détresse et tomba presque asphyxié ; il eut cependant la force de saisir le panier que ses camarades lui firent parvenir pour se sauver. Il était hors de danger, c'est-à-dire remonté jusqu'à l'orifice du puits, lorsque la corde à laquelle était attaché le panier se rompit et le malheureux retomba sur le roc.

Alors Jacques Broqué, n'écoulant que son courage, vint à tout prix descendre dans le puits pour sauver son camarade ; il y descend, et, à son tour, il tombe asphyxié.

Une des personnes qui assistaient à ce triste spectacle eut l'heureuse idée de verser du vinaigre dans le puits. Broqué recouvra ses sens, et sa première pensée fut pour son camarade qu'il parvint à faire remonter jusqu'à l'orifice du puits.

De pareils actes de dévouement n'ont pas besoin de commentaire.

GRÈCE.

On nous écrit d'Athènes, le 27 août (8 septembre) :

Afin de vous donner une idée de la sécurité dont nous jouissons ici, et de la vigilance de notre police, il me suffira de vous raconter ce qui vient d'arriver à M. Levidis, rédacteur du journal *l'Elpis*, et qui habite une maison située sur une promenade publique, à peu de distance de la ville. Le 30 août, vers dix heures du soir, Madame Levidis venait de traverser le jardin de son habitation pour accompagner jusqu'à la grille quelques amis, lorsqu'elle se trouva tout-à-coup, avec sa domestique, en présence de six individus armés qu'on n'avait pas aperçus à cause de l'obscurité. Ces brigands imposèrent silence, aux deux femmes en les couchant en joue et entrèrent avec elles dans la maison. M. Levidis était dans son cabinet de travail ; il se hâta d'accourir au bruit qu'il entendait afin de savoir ce qui se passait et vit sa femme

entre deux bandits qui lui liaient les mains. Dans sa stupeur, il promit de livrer tout ce qu'il possédait, à condition qu'ils ne feroient pas du mal à leur prisonnière. Arrivés dans la chambre à coucher, les bandits dégageant madame Levidis de ses mains afin qu'elle leur ouvre les armoires. Ils les fouillèrent en tous sens, tandis que les quatre autres malfaiteurs gardent les portes pour que personne ne puisse donner l'éveil aux voisins.

Non contents de s'être emparés de l'argenterie, des bijoux et des valeurs trouvées dans le secrétaire de M. Levidis, les brigands tournèrent leurs poignards contre lui en le sommant de remettre 600 talaris au messager qu'ils lui enverront au bout de trois jours. M. Levidis leur fait observer qu'il ne peut disposer d'une aussi forte somme. — Suivez-nous, répliquent alors les voleurs. Mais voyant que M. Levidis prenait son chapeau pour obéir, ils se consultent entre eux en albanais, et attendu que leur prisonnier était trop âgé pour supporter une marche forcée, ils se décidèrent à partir sans lui emportant leur butin, entassé dans un sac qu'ils avaient pris dans une armoire.

La valeur des objets volés s'élève à 12,000 drachmes au moins. — La domestique de M. Levidis tenta de sortir aussitôt après le départ des brigands pour aller avertir la police, mais à la vue du reste de la bande qui faisait le guet au tour de l'habitation, elle dut renoncer à son projet.

M. Levidis est convaincu que le chef de ces bandits est le fameux Kistzos, le chimariote (ancien sous-chef de la garde montagnarde, aujourd'hui dissoute) et dont la bande infeste l'Attique. Prévenu par son jardinier qui avait vu quelques jours auparavant des hommes de mauvaise mine rôder autour de l'habitation, le rédacteur de *l'Elpis* avait fait parvenir un avis à la police. Il lui fut répondu qu'il pouvait être tranquille et que des mesures seraient prises pour veiller à sa sécurité. L'événement a prouvé de quelle façon les citoyens de la moderne Athènes sont protégés contre les expéditions à main armée des voleurs ; et cependant notre police est largement rétribuée.

MULLER

Voici sur Muller, des détails transmis au *Morning-Herald* par l'un des agents chargés de l'arrêter à New-York : Dès que le *Victoria*, dit-il, fut signalé par le télégraphe, je me rendis à New-York, où je fis ma déclaration sous serment, à laquelle je joignis l'attestation du consul britannique. Le sergent Tiernan et le sergent Clark, abordèrent le *Victoria*. M. Tiernan dit au prisonnier qu'il avait contre lui un mandat d'arrêt. — Très-bien, répondit Muller et il ne parut pas ému le moins du monde. On le fouilla et l'on trouva sur lui onze schillings et des clés. On ouvrit sa boîte, et l'on y trouva une montre. Muller dit que c'était la sienne, qu'il l'avait achetée à un homme dans les docks et qu'il l'avait payée 4 livres 15 sh. Il dit aussi avoir acheté le chapeau dans Petticoat-Larre. Bientôt après, nous arrivâmes, M. Death et moi, et j'ordonnai qu'on gardât le prisonnier à bord toute la nuit. Le matin, je le fis descendre, avec onze autres prisonniers et je demandai à M. Death s'il voyait là quelqu'un qui eût acheté la chaîne. Oui, me dit-il, et il montra du doigt le prisonnier. J'emmenai ensuite Muller à la station de Mulberry. Je savais que depuis quelque temps il n'avait ni bu ni mangé. Jusqu'à présent il s'était montré très-indifférent à tout ce qui se passait. Quand il fut dans la station j'eus demandé s'il voulait prendre quelque chose. Non, répliqua-t-il. J'ai, lui dis-je, un devoir à remplir ; je veux m'en acquitter avec douceur, et vous feriez mieux, je crois, de prendre quelque chose. Non répondit-il, je ne saurais manger ; et il fondit en larmes. Il sanglota pendant vingt minutes. Il mangea ensuite quelques tartines de beurre et but du thé. Le 3 septembre il fut remis sous ma garde et je le fis transporter en voiture au vaisseau. Je disposai tout de façon qu'il fut séparé du salon des passagers et de la chambre des matelots. Quand il fut à bord, je lui dis qu'il était d'usage de mettre aux fers les prisonniers comme lui, mais que je ne désirais rien faire qui pût aggraver inutilement sa position et que s'il voulait me promettre de m'obéir et de rester dans cette partie du vaisseau sous la surveillance des agents que j'avais placés près de lui, je ne le mettrais pas aux fers. Il me remercia beaucoup ; je ferai, dit-il, tout ce qu'il vous plaira. Le second jour, je lui demandai s'il était malade, il me répondit que non, qu'il se portait fort bien et qu'il se trouvait bien là où il était. Il me dit que le régime était tout à fait différent de celui du *Victoria*. Je lui demandai s'il voulait quelque chose pour se distraire. J'aimerais, répondit-il, à lire n'importe quoi. Je lui prêtai les *Pickwick-papers* qu'il parut goûter beaucoup ; et il rit de grand cœur. Je lui ai prêté, depuis, *David Copperfield*. Il ne s'est jamais plaint durant tout le voyage. Il a joui d'une excellente santé et il semblait être tout aussi à son aise que qu'il se fut, à bord.

Le jour que nous partîmes de New-York, un gentleman allemand vint à bord et me pria de lui permettre d'avoir une entrevue avec Muller. Je lui demandai s'il était sollicité

(avoué) sur sa réponse négative, je lui dis qu'il m'était impossible de faire droit à sa demande. Mais pourquoi, lui dis-je, désirez-vous voir le prisonnier ? J'ai, répondit-il, reçu d'une société allemande une lettre qui me charge de lui dire qu'à son arrivée en Angleterre il sera défendu, que son affaire a été mise entre les mains de M. Beard, qu'il ait soin de ne rien dire au sujet de l'assassinat, et qu'on le croit innocent du crime.

Le gentleman me remit la lettre et je la donnai à Muller. Il la lut et la mit sur sa poitrine. Quelquefois, tandis qu'il lit un livre, il le met tout à coup de côté, lit la lettre, puis la replace sur sa poitrine. Pendant toute la traversée, l'attitude du prisonnier a été calme, et il a paru tout à fait n'avoir aucun souci de sa position. Il n'a pas une seule fois parlé de son affaire, et il n'a pas été permis à plus de trois personnes de lui parler. Ce matin, de bonne heure, il partira de Liverpool pour Londres.

Correspondance.

Paris, le 20 septembre.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

— Une dépêche de Francfort annonce que l'Impératrice des Français, en quittant Schwalbach se rendra à Bade pour faire visite à S. M. la reine de Prusse.

— Nous voyons par une lettre de Schwalbach, que S. M. l'Impératrice, se rend chaque matin à la fontaine. Elle est simplement vêtue d'une robe de soie brune ou bleue sans rubans ni dentelles. S. M. porte un chapeau rond et une petite canne.

— Ce n'est que l'an prochain, à la rentrée des vacances, que le Prince Impérial entrera au lycée Bonaparte. Dès la rentrée prochaine, le plus jeune des fils du Prince Murat, qui se destine à la marine, suivra les cours de Sainte-Barbe.

— La lance de Charlemagne, que le pape a envoyée récemment à l'Empereur, vient d'être placée au musée des souverains.

— Mgr de Mérode, ministre des armes du gouvernement pontifical, sera reçu par l'Empereur, à son retour de Belgique, où il est allé passer quelques jours.

— M. Nadar vient de partir pour Bruxelles.

Il se propose de faire, dans cette capitale une ascension du *Géant*, à l'occasion des fêtes anniversaires de la révolution belge. Une douzaine d'amateurs, appartenant à la société bruxelloise, sont inscrits pour accompagner, dans sa périlleuse excursion, le célèbre aéronaute.

Pour extrait, A. LAYOU.

Faits divers.

On nous annonce encore, dit un journal anglais, un naufrage désastreux, où bien des personnes ont perdu la vie après de cruelles souffrances. L'océan Pacifique tout entier vient d'être bouleversé par une série de tempêtes dont les ravages ont dépassé tout ce qu'on avait vu jusqu'ici. A l'exception d'un ou deux malheurs, les bâtiments de Liverpool ont échappé ; mais tel n'a pas été le sort de l'*Al Serene*.

Il allait des îles Sandwich à Sydney avec un chargement de bois de charpente. Il avait quitté les Sandwich le 26 janvier et jusqu'au 21 février le vent et la mer avaient été très-favorables. Le 21 février au matin, la pluie commença à tomber à neuf heures ; c'était un déluge, et entre onze et douze le vent s'éleva ; mais le navire supportait fort bien cette secousse. La tempête augmentait de violence, et on prenait des précautions pour y résister, quand deux caisses à eau amarrées sur le pont, tombèrent et brisèrent une roue. Le navire tourna et se pencha d'une manière effrayante ; le mât de misaine fut coupé pour diminuer les oscillations. La plupart des passagers et de l'équipage, à l'exception du second, de la femme du capitaine et de deux enfants, qui avaient auparavant été enlevés par une lame, s'accrochèrent aux chaînes des bastingages.

Un témoin oculaire nous dit que ce spectacle brisait le cœur. Trente-sept personnes étaient attachées à ces chaînes ; trois seulement ont été sauvées. On construisit tant bien que mal un radeau. Tout le reste de l'équipage et des passagers y prit place pour gagner la terre. Un survivant fait un affreux tableau des souffrances éprouvées par ces malheureux. Nous passâmes seize jours sur ce radeau, voyant chaque jour périr quelqu'un d'entre nous, faute d'eau ou par suite des maladies occasionnées par l'eau de mer. Par jour, un, deux, trois hommes mouraient de faim. A huit

heures du soir, le 17, mars, on découvrit la terre à tribord, et quelque temps après nous échouâmes sur un récif de corail appartenant à l'île de Kordara, archipel de Fidji. Six des plus forts d'entre nous mirent pied à terre et s'avancèrent vers des lumières que nous apercevions et qui paraissaient des cases des indigènes. Nous étions fort peu rassurés sur leurs dispositions qui, au premier abord, ne nous paraissaient pas amicales ; mais nous nous trompions, et nous fûmes fort bien traités pendant cinq jours que nous restâmes parmi eux. Le samedi, un missionnaire wesléen, qui avait entendu parler de notre naufrage par les indigènes, vint et resta jusqu'à lundi, puis nous quitta pour combiner notre départ avec un de ses collègues. Le lendemain, deux baleinières nous furent envoyées avec des présents pour les chefs, en remerciement de leur hospitalité.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

LOTISSEMENT

De *Un million de mètres*

DE

TERRAINS BOISÉS,

aux bords de mer de Soulac,

EN FAVEUR DES ACTIONNAIRES

de la Compagnie du chemin de fer du Médoc.

A partir du 15 septembre et jusqu'au 31 décembre 1864, les Actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Médoc auront, par préférence exclusive, la faculté d'acquiescer, à raison de 4,000 mètres de terrain pour 20 Actions du Chemin de fer du Médoc, les terrains de la forêt de Soulac que la Compagnie a le droit de vendre. Les Actionnaires pourront devenir acquiesceurs aux prix fixés, sur le plan de lotissement et conformément aux cahiers des charges qui ont été dressés et dont il sera donné connaissance dans les bureaux de la Compagnie à Paris et à Bordeaux, et chez MM. Jarry, Sureau et Co, 48, rue Laffitte, à Paris.

Tous les terrains qui constituent le lotissement, sont mis à la disposition de la Compagnie du chemin de fer du Médoc, mandataire officiel du propriétaire de la forêt, en vertu de sa procuration authentique, au prix de 50 centimes le mètre, plus 10 centimes représentant la valeur des terrains nécessaires pour les routes et accès. Les prix fixés par la Compagnie sur le plan de lotissement et qui sont supérieurs, doivent, en conséquence, constituer un bénéfice pour la généralité des Actionnaires. Ils ont été gradués pour établir une juste compensation entre les Actionnaires qui useront d'un droit de préférence évidemment avantageux, et ceux auxquels leur éloignement ne permet pas d'en user.

Pour se rendre compte de l'équité qui a inspiré la Compagnie, il faut savoir que des adjudications publiques de *Dunes blanches* faites le 4 août dernier par l'Administration des Domaines, ont donné une moyenne d'achat de **5 fr. 65 c. le mètre**. Une adjudication privée, faite sur licitation par-devant le Tribunal de Bordeaux, a été faite le 30 du même mois, à raison de **5 francs et 14 francs le mètre**.

A dater du 1^{er} janvier 1865, les prix fixés sur le plan de lotissement seront considérés comme nuls et non avenus, et les terrains seront vendus au mieux des intérêts des Actionnaires du chemin de fer du Médoc.

Pour favoriser la création d'habitations et la mise en valeur de ce lotissement *un million de mètres*, la Compagnie, aussitôt que les plans qu'elle a déposés au ministère des Travaux publics, le 30 août 1864, pour le tracé de la section de Pauillac au Verdon auront été approuvés, va faire construire la partie de la ligne entre le Verdon et Soulac, qui traverse la forêt dans toute sa longueur. Cette construction, qui sera exécutée en très-peu de temps, aboutira au fleuve, et permettra le transport des matériaux à des conditions très-économiques.

TIRAGE 30 SEPTEMBRE

LOTÉRIE MUNICIPALE ST-CLOUD, et aujourd'hui dans toute la France chez tous Libraires, Débitants de tabac, Epiciers, billets à 25 c. de la LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES (1500000 fr.) 603 LOTS. — Gros lot 150,000 fr. pour 25 c. LOTÉRIE DES ANDELYS (750,000 francs). 310 lots. — Gros lot 100,000 fr. pour 25 c. *Garanties complètes* : tirages publics (Hôtel de Ville) sous la surveillance de l'Autorité.

Prendre aujourd'hui *billets assortis* de ces 2 Grandes Loteries pour participer à tous tirages et toutes chances de gain de plus de mille lots. Gros lots 5000 f., — 10000, — 100000, — 150000 fr.

Si à Cahors on ne trouve pas de billets, adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, 5 francs pour recevoir par retour du courrier 20 billets assortis.

EMPRUNT ROMAIN 5 0/0 de 50 millions de fr.

(Décreté par le bref Pontifical du 26 mars 1864.)

Obligations au porteur de 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., rapportant 5 fr., 25 fr., 50 fr. d'intérêt annuel par coupons semestriels, payables au porteur le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril à Rome, Naples, Paris, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Londres, Dublin, Francfort, Vienne, Munich, Berlin, Lucerne, Madrid, Lisbonne. — Remboursement en 36 ans par tirage annuel.

PRINCIPALES CONDITIONS DE L'EMPRUNT. — AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION.

1^o Les obligations de 1,000, 500 et 100 francs, seront émises au pair. Le paiement se fera contre remise du titre;

2^o La rente de 5 0/0 prendra cours à partir du 1^{er} avril dernier. Elle sera payable par moitié, le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril de chaque année, entre autres au siège de la *Banque de Crédit Foncier et Industriel*, à Paris, rue du Helder, n^o 3, chez les Agents et les Banquiers ordinaires du Gouvernement romain.

3^o L'amortissement se fera au pair, par tirage annuel au premier juillet, et le remboursement des certificats sortis, le premier octobre suivant. Il est destiné à cette fin, dès l'année 1865, 1 0/0 du capital, ainsi que les intérêts des obligations qui seront remboursées.

L'emprunt est émis au pair au profit du Saint-Siège. Le concours de M. LANGRAND DUMONCEAU et de la Société dont il est directeur est entièrement gratuit.

On souscrit à Paris, à la *Banque de Crédit Foncier et Industriel*, rue du Helder, n^o 3. Et à Cahors, chez MM. Jean Cangardel et fils.

CAISSE GÉNÉRALE DES AVANCES SUR TITRES

Raison sociale : H. DESTREME ET Co

Statuts du 26 août 1864, déposés chez M^{re} Armand Courrot, notaire à Paris

ÉMISSION DES **88,600** ACTIONS

Restant disponibles sur le capital social de

40,000 actions de 500 fr. 1^{er} versement, 125 fr. par action.

BUT : La Société est instituée pour faire des prêts sur rentes, fonds d'Etat, actions, obligations et autres titres qui lui seront déposés, comme le Crédit foncier prête sur la propriété territoriale.

GARANTIES : Gérance responsable souscrivant 1,000 actions, conseil de surveillance, conseil des avances, deux divisions de renseignements et d'études ; authenticité des opérations assurée par une publicité mensuelle.

RÉPARTITION DE BÉNÉFICES : Premier prélèvement au profit des actionnaires 7 pour 100 du capital versé ; — 10 pour 100 à la réserve 75 pour 100 du surplus pour le dividende complémentaire.

On souscrit à Paris dans les bureaux, rue Saint-Georges, n^o 23.

Dans les départements et à l'étranger, chez les banquiers ou agents de change, au choix des souscripteurs.

La clôture aura lieu le dimanche 25 septembre.

Pour extrait : A. LAYTOU.

PRÉFECTURE DU LOT.

AVIS.

CARTE DÉPARTEMENTALE.

Le préfet du Lot fait connaître que des exemplaires de la Carte Départementale en quatre feuilles, dite de l'Etat-Major, propriété du Département, sont mis en vente.

Le prix de l'exemplaire est fixé, par délibération du Conseil général, à 5 francs.

S'adresser au bureau des Travaux Publics, à la Préfecture.

AVIS

Les Eaux de seltz et les limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. DUC pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphons de M. Duc réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide carbonique.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

18 sept. Barthes (Antoinette), à Begous.

19 — Bouyssou (Marie), à Cabessut.

Mariages.

20 — Annès (Pierre), cordonnier, et Roques (Guilhaumette), domestique.

Décès.

15 — Rivals (Hippolyte) 5 mois 1/2, rue des Boulevards.

19 — Théron (Etienne-André-Antoine), propriétaire 65 ans, célibataire rue St-Barthélemy.

19 — Vincent (Marie), 9 mois, rue Bounou.

19 — Enfant du sexe masculin né mort, des époux Barthélemy et Bouyssou, rue Brives.

19 — Enfant du sexe féminin né mort, des époux Cantagrel et Ramel, rue Bourdogne.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
19 septembre 1864.			
3 pour 100	65 90	» 45	»
3 p. % emprunt de 1864.	65 75	» 05	»
4 1/2 pour 100	92 40	»	»

au comptant :	20 septembre.		
3 p. % emprunt de 1864.	65 90	»	»
3 pour 100	65 80	» 05	»
4 1/2 pour 100	92 50	» 40	»

au comptant :	21 septembre.		
3 pour 100	65 80	»	»
4 1/2 pour 100	92 50	»	»

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

L'Adjudication des travaux restant à exécuter pour le rechargement des routes Impériales n^{os} 122 et 140, aura lieu à la préfecture le mardi 4 octobre prochain, à 2 h. après-midi.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors

Commune de Cénévères.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 4, de Saint-Martin-Labouval à Puylagarde, partie comprise sur le territoire de la commune de Cénévères.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant monsieur le Maire de la commune de Cénévères, le sieur Couderc (Basile), notaire, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n^o 4, de Saint-Martin-Labouval à Puylagarde, sur le territoire de la commune de Cénévères, Savoir :

1 are 04 centiares de terre,
2 ares 88 centiares de terre,
2 ares 16 centiares de jardin,
0 are 34 centiares de jardin,
moyennant la somme de neuf cents francs ci (900 fr.)
Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 19 septembre 1864.

Pour le Préfet du Lot,
Chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, en congé,
Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général, délégué,
M. BOURDIN.

A AFFERMER

UN JOLI MOULIN sur la rivière du Lot, à Alhas, à trois tournans, bien achalandé, et parfaitement disposé pour une minoterie.
S'adresser au propriétaire à Alhas, qui donnera tous les renseignements désirables.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTEPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités — neutralise, comme l'alcali, le venin des piqures d'insectes. — donne et conserve au visage un teint clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDÈS et Co, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

LIQUEUR des MOINES BÉNÉDICTINS

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

BASE SPIRITUEUSE. — Eaux-de-vie de Cognac des premiers crus.

PARTIE ACTIVE. — Plantes croissant dans les falaises de Normandie, récoltées et infusées au moment de la sève et de la floraison.

QUALITÉS. — Tonique, anti-apoplectique, éminemment digestive et d'un goût exquis.

ENTRÉE GÉNÉRALE : LEGRAND, à Fécamp (S.-Inf.). Maison à Paris, rue Vivienne, 19.



Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.

A LOUER

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second Etage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélen, le tout propice pour tout commerce.

A VENDRE

Une jolie petite Voiture de promenade.

Pour traiter, s'adresser à M. Camille Brand.

Rasoir double cémenté

garanti accessible à toutes les barbes.

Prix : 8 fr. la paire.

Chez BAYLES, J^{ne}, rue de la Liberté, A Cahors.



POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier, de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Catus, CAMBONAT ; à Puyléouque, DELBREIL ; à Gravat, LAFON-BESSIERE, ph. ; à Gourdon, CARANES ph.

SÉGUY J^e

PEINTRE et VITRIER

Rue Impériale, n^o 55.

Prix réduits. — Solidité.

A VENDRE

Un jardin, situé sur le cours Fénélon. — S'adresser à M^{me} Tolle, sur le même cours. On donnera toute facilité pour le paiement.

LAMPES et HUILE

DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES — PORCELAINES

COMESTIBLES — CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

Le propriétaire gérant, A. LAYTOU.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8^o de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

A LA REINE DES FLEURS.



PARFUMERIE LAIT D'IRIS
L.T. PIVER

Parfumeur de S. M. L'EMPEREUR

SEUL INVENTEUR DU SAVON AU SUC DE LAITUE
et du LAIT D'IRIS pour la TOILETTE et le TEINT.

Entrepôt général, boulevard de Strasbourg, 10.

PARIS.

DÉPÔTS dans toutes les villes de France et de l'ÉTRANGER.

LA PULVERINE D'APPERT

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infatigable. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin (c'est 42 cent. 1/2 par hectolitre !) — par 5 kilos, franco et payable à 3 mois, à l'usine des CONSERVES ALIMENTAIRES, rue de la Mare, n^o 75, à Paris.